

COMPTE RENDU DU RENDEZ VOUS MINISTERIEL DU 17/12/2012

En date du 17/12/2012 les représentants mandatés du S.A.F.P.T, **Bruno CHAMPION et Thierry CAMILIERI, Secrétaires Généraux Adjointes Nationaux**, ont été reçus au Ministère de l'Intérieur par Monsieur Jean-Louis BLANCHOU, Préfet délégué Interministériel à la Sécurité privée et son équipe composée de Messieurs Bertrand MICHELIN, Yves MONARD (Inspecteurs Généraux de la Police Nationale) et Jérôme MILLET (Chef d'escadron de la Gendarmerie Nationale).

En préambule, nos interlocuteurs nous ont énoncé qu'ils étaient désignés par Monsieur Manuel VALLS, Ministre de l'Intérieur, pour récolter les informations émanant des différents syndicats... et de rajouter, **qu'il ne fallait pas attendre des retombées immédiates.**

Suite à cette entrée en matière, nous avons présenté le S.A.F.P.T et nous avons eu le plaisir de recevoir des compliments et félicitations pour le site internet dédié à la police municipale avec l'aveu que certains allaient chercher sur celui-ci des textes et documents introuvables ailleurs !!!

Après cette preuve de reconnaissance, nous avons donc exprimé nos ressentis sur la filière sécurité et les différents rapports publiés ces derniers temps.

Afin d'appuyer nos allégations, nous avons remis le **projet S.A.F.P.T concernant la filière sécurité** en insistant tout de suite sur le fait que nous avons répondu à cette invitation pour parler, essentiellement, du **VOLET SOCIAL.**

Nous avons donné diverses explications sur le mécanisme de notre projet, en insistant sur le fait de placer en **niveau IV le concours des Agents de Police Municipale.**

La réponse à cette question a été mitigée, puisque certains regrettaient que cette opération se soit déroulée en Police Nationale coupant cette profession d'une part importante de candidats potentiels. Nous avons alors rétorqué que **le métier de Policier Municipal était devenu, au fil des années, de plus en plus complexe et varié, nécessitant des connaissances accrues et que, par conséquent, une évolution identique nous semblait tout à fait justifiée et adéquate !**

Nous avons poursuivi notre raisonnement en insistant sur le fait que l'évolution sus citée libérerait l'intégralité de la Catégorie C pour les ASVP.

D'ailleurs, le sujet des ASVP et de leur utilisation, nous a permis de vérifier que nos interlocuteurs étaient conscients de **l'utilisation hors cadre de ces personnels !**

La prime spécifique de fonction (ISMF) à caractère **obligatoire** et **incluse** dans le calcul des retraites pour **les trois cadres d'emplois** que le S.A.F.P.T a défini n'a choqué nos interlocuteurs que sur le fait qu'elle progressait au fil des catégories alors qu'en Police Nationale cette prime subissait une régression du fait d'une présence moindre sur le terrain des gradés et responsables.

Pour faire suite à ce sujet, nos interlocuteurs nous ont également demandés de justifier notre positionnement sur l'armement obligatoire de 4° Catégorie pour les APM.

Nous avons alors fait remarquer que nos explications (données à plusieurs reprises lors de différentes interventions) figuraient en page 22 du rapport parlementaire. Plus concrètement et en résumé, un œil non averti ne fait pas le distinguo entre une patrouille PN et PM. A partir de ce constat et toutes les conséquences que cela peut entraîner sur la Voie Publique, comment ne pas armer les PM ???

Autre argument avancé par le S.A.F.P.T, prendre en compte que les Maires sont garants de la sécurité de leurs agents. Au regard des missions aujourd'hui confiées aux APM, certains élus devraient avoir un tout autre positionnement sur la question de l'armement...

Pour en revenir à l'essence même des deux rapports et des propositions préconisées au niveau du social, nous avons indiqué que le **passage à l'indice brut 529 pour les BCP et Chefs de Police n'étaient pas à regarder comme une avancée sociale**. En effet, depuis la parution du Décret n° 2012 -552 relatif à l'échelon spécial pour les grades situés en Echelle 6 (**et pour lequel le S.A.F.P.T s'est battu**), toutes les filières possédant un grade en Echelle 6 se sont vues aligner sur la filière technique. Le grade de BCP (à fortiori celui de Chef de Police) est situé en « Hors Echelle ». Seuls deux grades en FPT possèdent cette similitude et ont un échelon terminal brut de 529. Il apparaît donc **comme une logique** (et non comme une avancée) que cet échelon **soit mis en place pour la filière sécurité !**

Nos interlocuteurs ont semblé partager notre argumentation exposée sur ce sujet.

Nous avons ensuite été interrogés sur notre positionnement sur une doctrine d'emploi en sachant que la problématique résidait dans le fait qu'il existait « **des polices municipales** ».

A cette affirmation, nous avons répondu que si les polices municipales étaient hétéroclites, **la raison principale était que chaque police municipale met en application la politique locale de sécurité de son Maire. Il n'en demeure pas moins que tous les policiers municipaux, sur l'ensemble du Territoire, ont les mêmes compétences et prérogatives qu'ils peuvent mettre en œuvre à chaque instant de leur carrière !!!**

Par conséquent, pour le S.A.F.P.T, il n'y a **qu'une Police Municipale** et **une doctrine d'emploi s'impose**. Pour rappel, la mise en place d'une doctrine d'emploi définirait le rôle, le positionnement et le statut pour cette filière.

Une nouvelle fois, cet argumentaire semble avoir été partagé par nos interlocuteurs.

En ce qui concerne la formation, nous sommes restés sur la **création** d'une (ou plusieurs) **école de Police Municipale placée sous l'égide du CNFPT**.

Nous avons demandé, à la requête de plusieurs APM, la **modification de l'article 3, 2° alinéa du Décret Ministériel en date du 3 août 2007**. En effet, cet alinéa ne permet pas aux agents ne possédant pas le tonfa de devenir formateur alors que leur Police Municipale est dotée d'armes de 4° Catégorie.

Notre demande a paru logique à nos interlocuteurs.

Par suite et au regard du recul constaté pour **la formation cynophile**, nous avons (**de nouveau**) évoqué le **vide juridique** constaté pour cette spécialité (remise de courriers).

Nos interlocuteurs nous ont affirmés être conscients de cette situation.

Le sujet des prérogatives nous a amenés à questionner nos interlocuteurs sur la direction préconisée actuellement. Il en ressort que l'APJ 20 pour les Directeurs de Police Municipale ne semble plus d'actualité !

Nous avons d'ailleurs profité du sujet des prérogatives pour faire une analyse sur le fait que les **vacations funéraires** étaient encore attribuées à la Police Nationale (zone étatisée) alors que **cette mission était purement administrative**. Au regard de **la volonté de recentrer les missions de la Police Nationale sur le judiciaire**, il apparaît étonnant que cette mission lui incombe encore !!! Malgré quelques tentatives d'explications de la part de nos interlocuteurs, **il semblerait que le S.A.F.P.T ait pointé du doigt, dans le contexte actuel, une anomalie** !

Poursuivant notre entretien, nous avons demandé si les NBI des spécialités, évoquées à une époque, étaient toujours d'actualité. Hélas, il semblerait que cette piste ait été abandonnée !

En conclusion à cette audition, nous avons, une ultime fois, insisté sur **l'urgence de mettre en adéquation le volet social avec toutes les prérogatives généreusement distribuées depuis 1999** !

Nous avons avancé un nouvel élément afin de prendre en compte l'ISMF dans le calcul des retraites. Cet élément est basé sur le fait qu'un policier municipal exerce sa profession du fait d'un double agrément et d'une assermentation.

La perte d'un de ces éléments entraîne, si aucun reclassement n'est prononcé, le licenciement ...

Aucune autre filière de la FPT n'est soumise à un tel risque. Cet élément est, à notre avis, à prendre en compte !

Du reste, nos interlocuteurs semblaient convenir d'une considération identique.

Après une heure trente d'échanges, nous avons pris congé de nos interlocuteurs.

Le S.A.F.P.T tient à les remercier chaleureusement pour leur accueil et la prise en considération des situations inadaptées que nous avons exposées tout au long de cet entretien. Nous avons, pour finir, échangé nos cartes de visite afin de pouvoir leur faire part des évolutions que nous souhaiterions donner à notre projet et ce, par rapport aux retours du questionnaire que nous avons mis en ligne et qui reste toujours à votre disposition.

Pour le S.A.F.P.T, l'avis et les suggestions de la base restent d'une importance déterminante...Ils sont le reflet de toute une filière plutôt que le souhait de quelques uns !!!

Bruno CHAMPION
Secrétaire Général Adjoint National